



## Forfait 218 jours - démarrage contrat en janvier

Par **agidrho**, le **30/07/2013** à **10:30**

Bonjour, rnrnJe suis cadre dans une société. rnDans mon contrat de travail, il est stipulé que je bénéficierai d'un forfait 218 jours au bout d'un an de présence dans la société.rnJ'ai commencé le 7 janvier 2013.rnEt je ne comprends pas comment vont être calculés mes jours de congés ? Est-ce un an à partir du 07/01/13 ou du 01/06/13 ? Cela signifie-t-il que la première année je dois travailler tous les jours ouvrés sans interruption ?rnSi je prends des jours de congés sans soldes, que se passe-t-il pour le calcul des jours ?rnrnMerci d'avance pour vos réponses !rnCordialement,rnrnAgathe.